

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2013

Le dix-sept octobre deux mil treize, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

| | | | |
|------------------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| Convocation du | 10 octobre 2013 | Affichée le | 10 octobre 2013 |
| Membres en exercice : | 14 | Membres présents : | 11 |
| Nombre de pouvoirs : | 3 | Nombre de votants : | 14 |
| Secrétaire de séance : | Hervé GAMBLIN | | |

PRESENTS : Jacky PAUMIER, Andrée PREVOTEAU, Hervé GAMBLIN, Céline CHEVAL, Charles LELIEUR, François JORON, Marcel MEEUS, Jackie GOUJON, Jean-François MARTIN, Carole DEVAUX, Annie SURVILLE

POUVOIR(S) : Christian GRANDSIRE à Hervé GAMBLIN
Laurent MOREAU à Charles LELIEUR
Béatrice LEMAUX à Andrée PREVOTEAU

EXCUSE(S) : Christian GRANDSIRE, Laurent MOREAU, Béatrice LEMAUX

ABSENT(S) :

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu de la séance du 27 juin 2013.

PROJET CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les chiffres du projet de construction du groupe scolaire, les subventions escomptées sont bien moindres, le parking de devant ne sera pas fait. Le coût du projet avant les appels d'offres est de 1 567 171,37 € HT.

EMPRUNT

Afin de pouvoir lancer le projet de construction de groupe scolaire, c'est-à-dire les appels d'offres il est nécessaire de contracter un produit financier.

Après s'être renseignés auprès du Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne et de la Banque Postale qui n'est pas intéressée par les collectivités territoriales, le Maire et les adjoints proposent aux membres du conseil que soit retenue la Caisse d'Épargne pour le produit suivant :

- Ouverture de Crédit Long Terme d'Investissement qui se décompose en 2 phases :
 - Phase de mobilisation des fonds jusqu'au 30/06/2015 à eonia + 1,90 %
 - Phase de consolidation des fonds possible d'une durée maximale de 25 ans au taux fixe, taux variable.
 - Consolidation minimum de 20 % du montant de l'autorisation, soit 360 000 € au minimum
 - Frais de dossier : 1800 €

Permet d'avoir à disposition un montant de 1 800 000 €, au fur et à mesure des dépenses les intérêts sont sur celles-ci à 1,99 % mais les recettes reçues sont également prises en compte. Lorsque toutes les dépenses et recettes seront sur cette ligne, le reste sera emprunté à la fin de l'opération.

Monsieur le Maire demande de voter, Monsieur Lelieur informe celui-ci qu'il n'est pas en mesure de voter ce soir ayant besoin de poser les chiffres.

Monsieur Joron expose qu'il aurait fallu évaluer cela en commission des finances, Monsieur Meeus dit qu'il n'y a pas eu assez de réunions pour la somme que cela implique.

Monsieur le Maire revient sur les problèmes d'infiltration de l'école, sa vétusté et qu'une réhabilitation serait très difficile à mettre en place du fait que les locaux sont occupés par les enfants.

Vu la tournure de la séance, Monsieur le Maire lève la séance et informe qu'une réunion d'informations sur le projet aura lieu le mardi 22 octobre à 18h30 en mairie.

Séance levée à 18h50